



Note de Présentation synthétique du Budget Primitif 2025
Adopté lors de la séance de Conseil Municipal du 07 Avril 2025

Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, toute en gardant une stabilité fiscale et par un programme d'investissement essentiellement centré sur les travaux permettant de générer des économies d'énergie avant de compenser les dépenses de fonctionnement qui y sont liées.

Le budget primitif 2025 s'équilibre comme suit :

En dépenses et recettes de fonctionnement : 1 910 921.73 € contre 1 891 419,14 € inscrits au budget prévisionnel 2024.

En dépenses et recettes d'investissement : 681 926,09 € contre 745 721,55 € inscrits au budget prévisionnel 2023.

Le plan comptable adopté est la M57 abrégée

Il est autorisé la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% pour chacune des sections (hors dépenses de personnel – chapitre 012),

I : Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement d'un montant 1 910 921,73 € se présentent comme suit :

Chapitre	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2024(pour rappel)	Montant BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	262 120,14€	232 407,29
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	116 500,00€	119 180,00
73	Impôts et taxes	106 364,00€	150364,00
731	Impositions directes	935 035,00€	936 950,00€
74	Dotations, subventions et participations	402 250,00	408 820,44
75	Autres produits de gestion courante	69 000,00€	63 000,00€
77	Produits exceptionnels	150.00 €	200.00 €
Total section FONCTIONNEMENT RECETTES		1 891 419,14 €	1 910 921,73€

Suite au passage en M57, création d'un nouveau chapitre, le 731 « impositions directes » qui divise « impôts et taxes »

Certaines imputations qui se trouvaient au chapitre 77 « Produits exceptionnels » figurent maintenant au chapitre 75. Le chapitre 77 « Produits spécifiques » ne comprend à présent que des opérations comptable particulières, comme par exemple l'annulation de mandats sur exercices antérieurs ou encore produits de cessions d'immobilisations.

Produits des impôts locaux 2025

Une stabilité fiscale depuis 2014 avec des taux inchangés :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.71 %

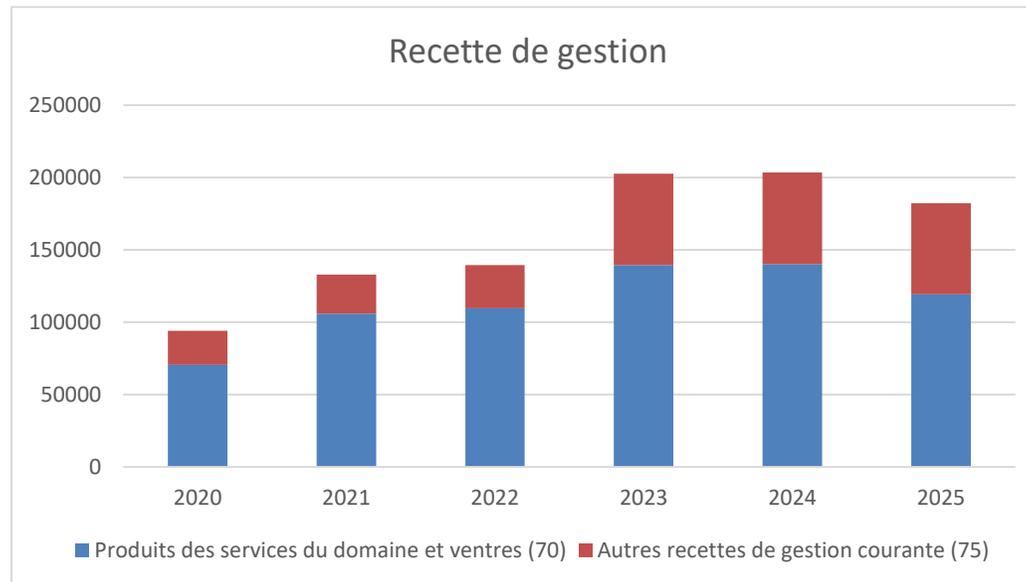
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59.81%

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 20,42%

Evolution des recettes de gestion

Les recettes de gestion de la collectivité sont la somme des produits des services du domaine et vente (chapitre 70) et des autres produits de gestion courante (chapitre 75).
Les prévisions 2024 sont ajustées en fonction de la nouvelle nomenclature M57, des recettes au chapitre 75 émanent de recettes antérieurement affectées au chapitre 77

Estimation de l'évolution des recettes de gestion courante						
Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits des services du domaine et ventes (70)	70680	105994,25	109674,84	139500	140197	119 180
Autres recettes de gestion courante (75)	23321,85	26846,43	29827,2	63000	63315	63000



Dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 910 921,73€ se présentent comme suit :

Chapitre	FONCTIONNEMENT DEPENSES	Montant BP 2024	Montant BP 2025
011	Charges à caractère général	632 980,14€	600 080,00€
012	Charges de personnel et frais assimilés	904 500,00 €	924 500,00€
014	Atténuation de produits	28 184.00 €	28 184.00 €
65	Autres charges de gestion courante	113 875,00 €	128 483,00€
66	Charges financières	6 550,00 €	6 105,60€
67	Charges exceptionnelles	2 500.00 €	500.00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	200,00 €	200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	204 630,00 €	22 869,13€
Total section FONCTIONNEMENT DEPENSES		1 891 419,14 €	1 891 419,14 €

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants, il est quasiment stable par rapport à 2024.

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) regroupe les subventions aux associations, au CCAS et les dépenses relatives aux indemnités des élus.

Le chapitre 012 regroupent les dépenses liées aux charges du personnel. Les dépenses liées à la rémunération principale tiennent compte de la consolidation des effectifs et des hausses obligatoires (glissement vieillesse technicité GVT, cotisations URSSAF, revalorisation du PPCR,...) et de l'augmentation du point d'indice sur l'année entière. Les charges de personnel ont par nature une croissance plus importante que les autres charges du fait de la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité : avancement de grade et d'échelons ainsi que l'augmentation des charges CNRACL de 3%.

Pour l'ensemble de ces comptes, il s'agit d'enveloppes plafonds que la commune s'emploiera à ne pas dépasser.

L'autofinancement :

L'autofinancement se compose du virement à la section d'investissement et de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1.

	2024	2025
Virement à la section d'investissement	204 630,00 €	222 869,13€
Affectation du résultat	262 120,14 €	232 407,29€
Total	466 750,14 €	455 276,42 €

II : Section d'investissement

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent, pour 2025 à 681 926,09 €

Les recettes pour financer les investissements comprennent :

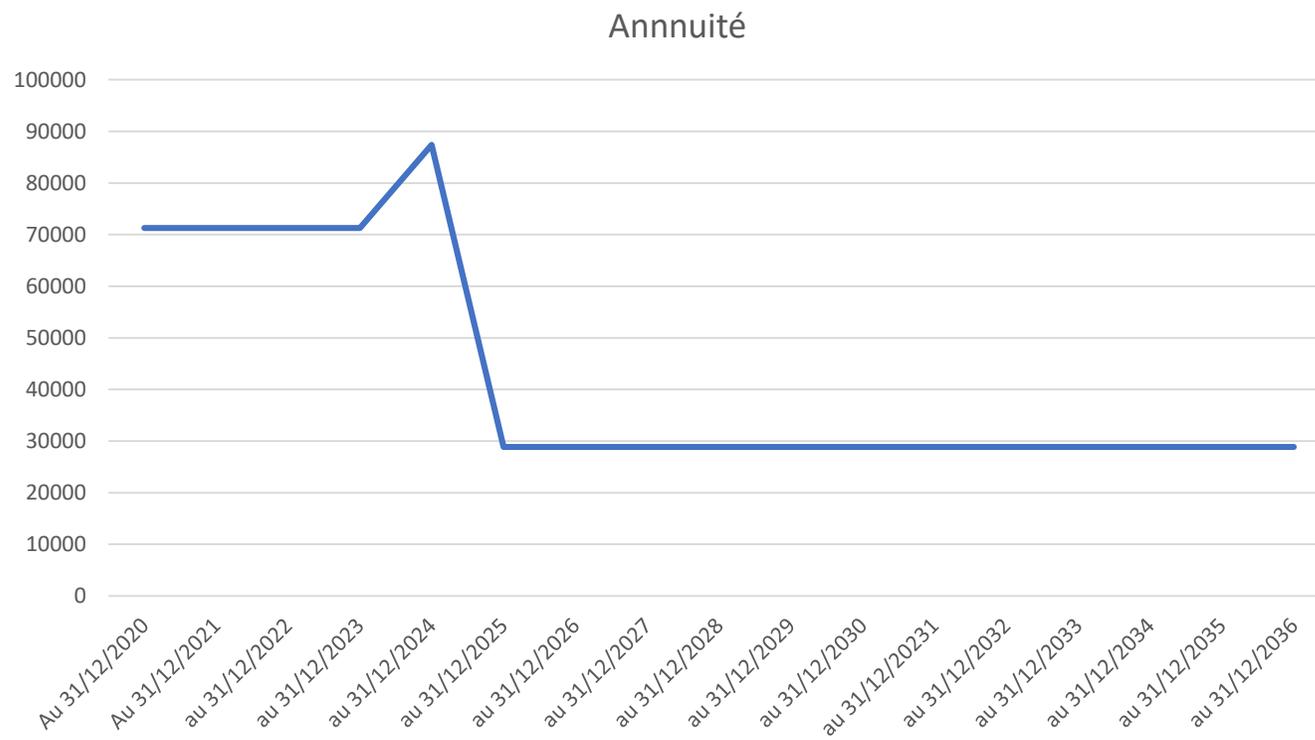
- Le virement de la section de fonctionnement (épargne brute ou capacité d'autofinancement)
- Les recettes propres : subventions, dotations, FCTVA
- Les emprunts

Chapitre	INVESTISSEMENT RECETTES	Montant BP 2024	Montant BP 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00€	0,00€
021	Virement de la section de fonctionnement	204 630,00	222 869,13 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 570,00 €	106 255,92 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	328 759,55 €	156 219,04 €
13	Subventions d'investissement	196 482,00 €	196 482,00 €
165	Emprunts et dettes assimilés	100,00€	100,00€
Total section INVESTISSEMENT RECETTES		745 721,55 €	681 926,09 €

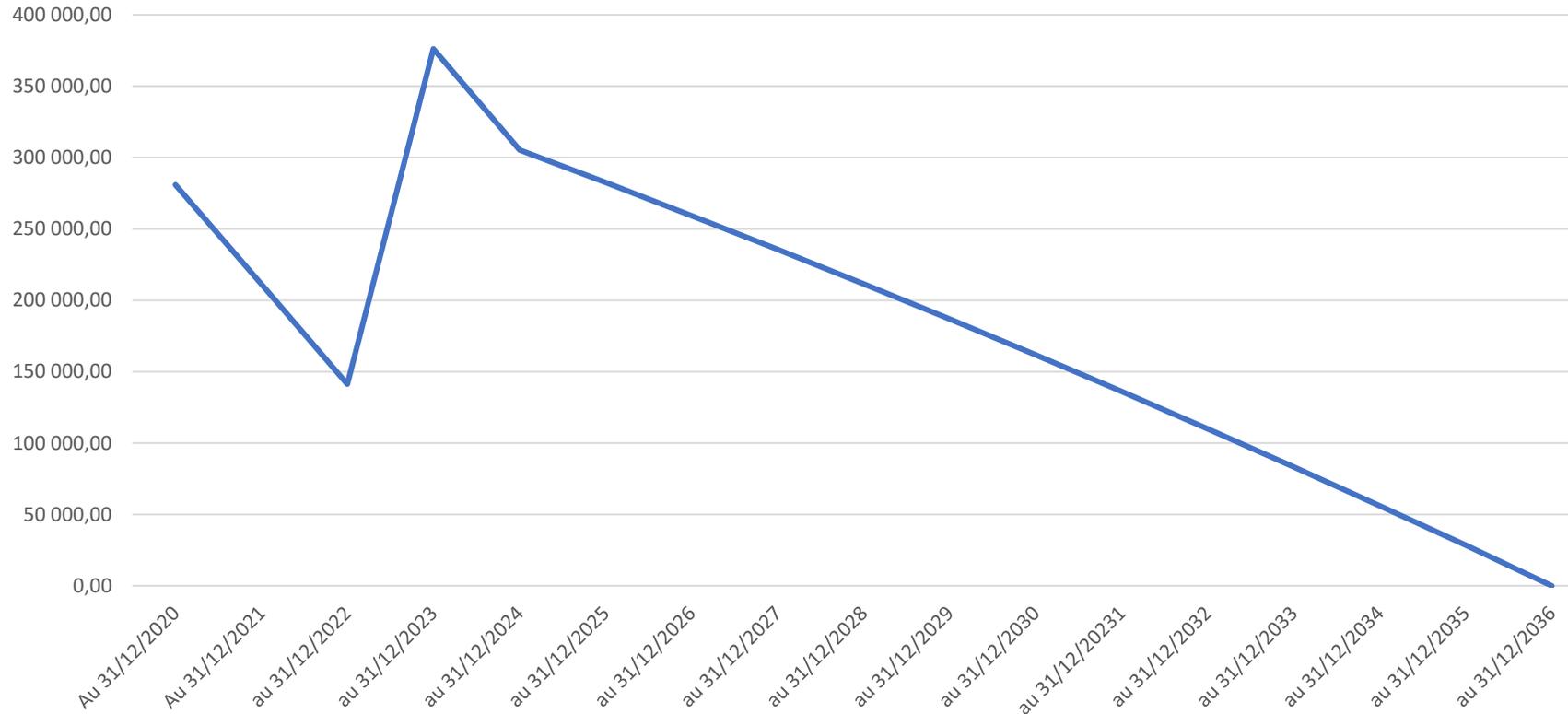
Les dépenses d'investissement seront financées par l'autofinancement à hauteur de 222 869,13 € et par le solde des subventions d'investissement prévues dans le cadre des travaux de rénovation du parc de l'éclairage public non encore réceptionnés.

Prévision de l'endettement

Etat de la dette																		
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023	au 31/12/2024	au 31/12/2025	au 31/12/2026	au 31/12/2027	au 31/12/2028	au 31/12/2029	au 31/12/2030	au 31/12/2031	au 31/12/2032	au 31/12/2033	au 31/12/2034	au 31/12/2035	au 31/12/2036	
Annuité	71286,19	71286,19	71286,19	71286,19	87392,21	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	
Capital restant dû	280 848,81	211 275,80	141 278,39	376 134,00	305 280,00	282 518,00	259 302	235 621,00	211 466,00	186 828,00	161 697,00	136 064,00	109 918,00	83 250,00	56 047,00	28 301,00	0,00	



Capital restant dû



Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent, pour 2025 à 681 926,09 €

Sont prévues les dépenses liées aux travaux suivants :

Article 21312 : 12 000 : école

Article 2131 : 120 000 € : éclairage des bâtiments avec passage au LEDS

Article 2113 : 31 500 € (éclairage 26500 € au stade Henri TURPIN et 5000 € pour du mobilier stade)

Article 2138 : 10 000 : clocher EGLISE

Article 2158 : 5000 € : matériel pour les services techniques

Article 2184 : 5000 € mobilier dont 2000 € pour bibliothèque

Article 2131 : 10 000 € : abri vélo à la salle de sports et ou maison des associations

Article 2188 : 12 000 € : cuve à eau

Article 21578 : 2800 € panneau expression et barrières pour chemin du bois

Le remboursement de l'annuité de l'emprunt réalisé en 2023 pour la rénovation du parc d'éclairage public

Chapitre	INVESTISSEMENT DEPENSES	Montant BP 2024	Montant BP 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	328 759,55 €	156 219,04 €
16	Emprunts et dettes assimilées	70 854,00 €	22 761,55 €
20	Immobilisations incorporelles	13 500,00 €	500,00 €
21	Immobilisations corporelles	332 608,00 €	502 445,50 €
Total section INVESTISSEMENT DEPENSES		745 721,55 €	681 926,09 €

Les principaux rations

- Dépenses réelles de fonctionnement / population : 803,07 €
- Produits des impositions directes / population : 345,92 €
- Recettes réelles de fonctionnement / population : 798,53 €
- Dépenses d'équipement brut / population : 239,27 €
- Encours de la dette / population : 145,23 €
- DGF / population : 125,83 €